

Rejets du centre de stockage de la Manche : Mise au point de l'Andra

COMMUNIQUE DE PRESSE

Contacts presse

Marie-Pierre Germain
Responsable Communication
Tel. 02 33 01 69 13
Port. 06 83 69 46 39
marie-pierre.germain@andra.fr

À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (**Andra**) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la **loi de programme du 28 juin 2006** relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche.

L'Andra est chargée de la **gestion durable de l'ensemble des déchets radioactifs français**. Elle met son expertise et son savoir-faire au service de l'État pour **concevoir des solutions de gestion**, et pour **exploiter et surveiller** des centres de stockage de déchets radioactifs **en protégeant l'homme et l'environnement de l'impact de ces déchets sur le court et le long terme**.

Le Centre de stockage de la Manche ne présente aucun danger pour la population ni pour l'environnement : l'impact du centre reste très faible, plus de 1 000 fois inférieur à l'impact de la radioactivité naturelle. Tous les contrôles effectués année après année confirment que les valeurs de tritium mesurées dans les ruisseaux de la Sainte-Hélène sont en constante baisse.

Chaque année, l'Andra réalise de nombreux contrôles dans le ruisseau de la Sainte Hélène. Ils permettent de mesurer, d'une part, les rejets du centre, qui font l'objet d'une autorisation, et, d'autre part, les conséquences de la pollution historique dans la nappe liée à l'incident de 1976 (<http://www.andra.fr/andra-manche/pages/fr/menu7/la-surveillance/tritium-7201.html>)

Les valeurs d'activité en tritium mesurées dans la Sainte Hélène, et suivies dans le cadre du plan de surveillance (au point de contrôle R6) sont en constante baisse en raison de la décroissance radioactive naturelle de ce radioélément. Ainsi en 2015, elles étaient en moyenne de 20 Bq/L contre 49,4 Bq/L en 2014 et 54 Bq/L en 2013.

La valeur d'activité maximum (réglementée par arrêté ministériel) mesurée en 2015 au point de rejet des eaux pluviales du site, est de 12,5 Bq/L, inférieure aux limites annuelles et hebdomadaires fixées respectivement à 30Bq/L et 100 Bq/L. L'Andra respecte donc l'arrêté rejets.

La totalité des résultats de la surveillance sont contrôlés et validés par l'Autorité de sûreté nucléaire. Ils sont présentés en toute transparence en réunions de la CLI du Centre de stockage de la Manche. Le public peut également les consulter sur le réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement (www.mesure-radioactivite.fr) ainsi que dans le bilan annuel de la surveillance du Centre et dans le rapport d'information sur la sûreté nucléaire et la radioprotection (www.andra.fr/andra-manche).

L'Andra rappelle enfin que les eaux de la nappe ainsi que l'eau de la Sainte Hélène ne sont pas utilisées comme eaux potables.